

M. Stéphane LOUHAR
CONSEILLER JURIDIQUE A L'AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS

23^e session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome

Mercredi 4 décembre 2024

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La France fait partie des principaux Etats parties ayant soutenu la mise en place de la revue de la Cour en 2019. Elle a permis un audit en profondeur, après presque 20 ans d'activité, de la seule juridiction permanente pour juger les crimes internationaux les plus graves. Le Mécanisme de revue, avec l'aide des divers groupes de travail du Bureau de l'Assemblée des Etats Parties, a permis d'assurer un suivi efficace des 384 recommandations formulées par les experts indépendants, que nous souhaitons à nouveau remercier pour leur travail. Nous sommes convaincus que cette revue a considérablement contribué à améliorer le fonctionnement de la Cour.

A l'heure où le mandat du Mécanisme de revue touche à sa fin, la France tient à exprimer toute sa gratitude aux points focaux pour le travail accompli, en particulier l'ambassadeur Paul Van Den IJssel. En effet, si beaucoup de recommandations ont été mises en œuvre par la Cour, certaines revenaient à cette Assemblée des Etats parties. Le Mécanisme de revue a su faire avancer de nombreux dossiers, dont plusieurs donnent lieu à des résolutions que nous adopterons cette semaine.

La politique de la limitation des mandats [*tenure policy*] représente une mesure importante, qui devrait permettre une meilleure représentation géographique et de genre, mais aussi une plus grande culture de la mobilité. Cette politique améliorera ainsi l'environnement de travail, une composante essentielle pour que les agents de la Cour travaillent dans de bonnes conditions, pour une Cour plus efficace.

La mise en place d'un moratoire sur le recrutement d'Etats non parties au Statut de Rome est elle aussi une décision importante. Elle devra également permettre une meilleure représentation géographique des Etats parties dans le personnel de la Cour.

Enfin, la résolution sur le mécanisme de revue permet de préparer sa suite. Nous le savons, il reste des sujets à traiter dans le cadre de cette revue : l'environnement de travail, les relations avec la société civile ou encore le Fonds au profit des victimes. Nous comptons sur le Bureau de l'AEP pour déterminer la meilleure manière de les traiter.

Nous sommes heureux d'avoir demandé au Mécanisme de revue de prolonger son mandat l'an dernier, au vu des avancées que nous avons connues depuis lors.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Avec la fin du Mécanisme de revue, nous regrettons de voir disparaître un groupe de travail bénéficiant de l'interprétation dans les deux langues de travail de la Cour. C'est pourquoi la France a proposé que les réunions du Groupe de La Haye présidées par la vice-présidente, coordonnatrice de ce groupe, puissent bénéficier d'interprétation à partir de l'année prochaine. Cette initiative a reçu le soutien de nombreux Etats parties et nous nous réjouissons de ce mouvement en faveur de la diversité linguistique.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie./.